

LE SAVOIR PARTAGÉ

REVUE DE L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS POPULAIRES DE FRANCE

UNIVERSITÉ POPULAIRE ET EUROPE

SOMMAIRE

UNIVERSITÉ POPULAIRE ET EUROPE

Editorial	3
Denis Rambaud, Président de l'AUPF	
Les Universités Populaire en Europe	4
Helmut Haupt - Marc Jeannerat - Irene Schmölz - Klaus Burri	
Les Universités Populaire et l'Europe	10
Michel Marc - Alexandre Samrani - Marc Jeannerat Helmut Haupt - Irene Schmölz	
Les Echos de Vichy	12
Revue de Presse	14

GESTION ET COMPTABILITE DES ASSOCIATIONS

Pierre Ratelade	16
-----------------------	----

CARNET ROSE

20

VOYAGE DANS LES UP

La naissance de l'Université Indépendante de Vichy	21
Marianne Charlot	
Fay ce que tu voudras !	22
Marie-France Fourrat	

INITIATIVES D'ÉTÉ

23

UP ET HISTOIRE

24

LE SAVOIR PARTAGÉ

Revue publiée par l'Association des UP de France (AUPF) avec le soutien de l'UP du Rhin
N° ISSN : 1265-907X - Dépôt légal : Mai 1996

Prix : 35 F - Abonnement 4 numéros : 100 F payables par chèque à l'ordre de l'AUPF

Ont particulièrement contribué à l'élaboration de ce numéro :

Pierre Ratelade, Helmut Haupt, Marc Jeannerat, Irene Schmölz, Michel Marc, Alexandre Samrani, André Bonheure (dont les notes prises au colloque nous ont beaucoup aidées), Denis Rambaud, Inès Hurtrel

Directeur de la publication : Denis Rambaud

Imprimeur : COPY FLASH Mulhouse

AUPF

Siège : UP du Rhin, Cour des Chaînes, 13 rue des Franciscains, Mulhouse (68100)

☎ 89.46.48.48 - Fax 89.45.75.45

Président : Denis Rambaud - Trésorier : Michel Marc - Secrétaire : Jacques Abrand

Association loi du 1/7/1901 - Déclarée à la Préfecture du T. de Belfort le 10/4/87 sous le n° 02982

Université Populaire et Europe

Vichy 1995

Pour ouvrir très officiellement ce colloque 1995 de l'Association des Universités Populaires de France, je voudrais bien sûr, en notre nom à tous, remercier l'équipe de Marianne Charlot de l'Université Indépendante de Vichy pour tout le travail qui a été fait et qui nous permet d'être aujourd'hui ici et aussi nombreux.

Bienvenue à vous tous, représentants des Universités Populaires de France, Bienvenu à toutes ces UP qui ont fait le déplacement, Bienvenue à ceux que nous voyons avec plaisir pour la première fois ! Bienvenue à nos amis d'Europe, d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, nos invités de ce week-end !

Pour l'AUPF, pour son Président, c'est un réel plaisir d'ouvrir ce colloque. Depuis trois ans, la stratégie de relance de notre association nationale, que nous avons ensemble déterminée et mise en oeuvre, porte ses fruits. De Montauban à Uzès et aujourd'hui à Vichy, le nombre des participants à nos rencontres ne fait que croître.

Le programme que nous allons vivre ensemble sera très intéressant et enrichissant pour toutes nos associations, tant il est varié et consistant. Congressistes de ce week-end, vous devrez tenir le choc de ces deux journées !

Pour cette première ouverture à des partenaires extérieurs, nous avons choisi l'Europe. L'Europe des Universités Populaires, car elles y sont le principal mouvement d'éducation perma-

nente pour les adultes. Cette rencontre marque le développement constant des UP dans notre pays. Des créations d'UP ont lieu chaque année ; ce qui ne veut pas dire qu'ici ou là, nous ne rencontrons pas de difficultés.

Cette rencontre marque également l'épanouissement de notre réseau, l'AUPF, au service de nos associations.

Ce réseau, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour le faire vivre par :

- des relations internationales,
- des relations publiques et institutionnelles,
- l'aide à la création d'UP,
- la publication de notre revue, au sympathique titre, "Le Savoir Partagé",
- l'organisation de ce colloque,
- et des finances qui nous permettent de mettre en oeuvre notre projet collectif.

Ces deux signes sont la concrétisation de l'intérêt que portent nos concitoyens à cette belle idée du partage du savoir, du nécessaire développement de

l'éducation permanente et des lieux de partage de ce savoir.

En conclusion, j'aimerais dire quelques mots, à la manière d'Aristote, et à la manière de l'UP de Bâle.

Nos Universités Populaires doivent être, plus que jamais, des lieux d'apprentissage du bonheur, sous toutes ses facettes :

- celle du plaisir et du divertissement,

- celle d'être un citoyen libre et responsable,
- celle de vivre en savant et en philosophe.

Ce qui est, nous l'avons reconnu, un catalogue d'Université

Universités
Populaires :
des lieux
d'apprentissage
du bonheur...

Populaire.

Les Universités Populaires nous permettent de cultiver pleinement nos facultés pour atteindre cette forme pleine et entière du bonheur.

Je le sais, dans vos associations, vous travaillez depuis longtemps dans cette direction.

Denis Rambaud
Directeur de l'UP de Mulhouse,
Président de l'AUPF

UP et Europe :

Nous avons abordé ce sujet lors du colloque de Vichy à travers deux éclairages. Tout d'abord par une information sur la situation des UP dans trois pays d'Europe : l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche en donnant la parole à des responsables de ces institutions. C'est l'Université Populaire en Europe.

Dans un deuxième temps, nous avons réfléchi ensemble sur ce qu'étaient nos pratiques européennes dans nos UP, qu'elles soient de France ou d'autres pays d'Europe : les UP et l'Europe.

Bien entendu, un débat a suivi la présentation de chacun de ces deux thèmes.

Denis Rambaud

Les Universités Populaires en Europe

Pour apprendre et nous informer sur les Universités Populaires en Europe, sur leurs réalités d'aujourd'hui, nous avons invité des représentants d'UP d'Allemagne, de Suisse et d'Autriche.

En Allemagne : les VHS, Quo vadis ?

Helmut Haupt,
Directeur de l'UP-VHS
Volkshochschule de Freiburg im
Breisgau - Bade Wurtemberg

Le cadre institutionnel

Les Universités Populaires sont les "Ecoles de la République". En R.F.A., elles sont de la compétence des Länder (état-région). Elles y exercent leurs activités sous leurs responsabilités. C'est ainsi qu'en Bade-Wurtemberg, un Land dirigé par la CDU, l'article 22 de la constitution retient l'éducation des adultes et la culture dans ses compétences.

Les aides financières du Land sont proportionnelles au nombre d'heures de cours effectuées.

En 1994, il y avait plus de 1000

VHS en Allemagne (161 en Bade-Wurtemberg).

56 % des VHS sont de statut communal (Gemeinde) ou d'arrondissement (Kreis), 42 % sont des institutions privées (associations, Verein), et 3 % des SARL.

Un peu d'histoire

Au début de la République de Weimar, beaucoup d'institutions comme les UP ont été créées. Elles sont nées souvent de la volonté de la social-démocratie ou des extensions universitaires. Elles ont bien sûr été dissoutes par les nazis en 1933 et rétablies en 1946.

A Fribourg, l'UP, qui vient de

fêter ses 75 ans a été remise en place par le gouverneur militaire français.

Dans les années 70, les UP-VHS ont connu une institutionnalisation et un grand développement. Mais depuis deux ans le moral baisse, les UP voient leurs subventions diminuer.

La question se pose sur leur avenir et sur leur capacité à supporter ces chocs. Avec beaucoup moins de financement pourront-elles encore assumer leurs missions ?

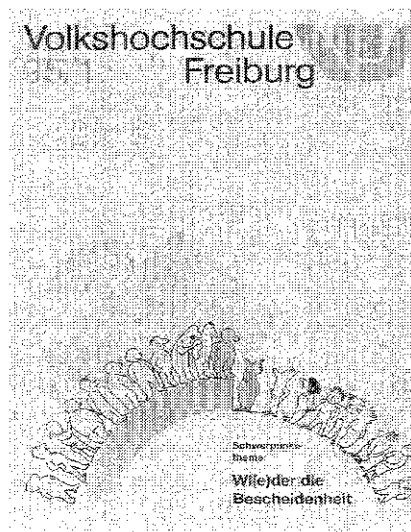
Les UP en transformation

A partir de l'exemple de mon UP, nous pouvons suivre l'évolution des VHS.

Depuis les années 70 les programmes étaient découpés sur des critères plus dogmatiques que pragmatiques. Aujourd'hui, les UP comportent généralement six

secteurs :

- l'éducation permanente générale et politique,
- les langues,
- l'éducation permanente professionnelle,
- la santé, le corporel,



- l'économie domestique et les questions de consommation,
- et les préparations aux diplômes scolaires (Abitur...).

Ces secteurs sont indépendants les uns des autres ; ils évaluent leurs charges financières et leurs recettes. Ils font l'objet d'un sondage auprès des intéressés. Ils sont soumis ensuite à un contrôle d'efficacité et produisent un tableau de résultats annuels.

Quelques chiffres pour Fribourg :

- en 1981, 29.000 heures d'enseignement pour 12.000 auditeurs,
- en 1991, 40.000 heures d'enseignement pour 24.000 auditeurs.
Nous avons 26 salariés permanents dont plusieurs à mi-temps. Depuis 1982, l'UP de Fribourg est installée dans un ancien couvent du centre ville lui permettant de faire des cours le matin, l'après-midi, en week-end, en intensif et des expositions.

Ces dernières années, les questions des responsables des UP-VHS tournent autour de la baisse des subventions publiques. Les UP doivent s'orienter vers le marché, elles ne sont plus en situation de monopole. Elles doivent s'obliger, ce qui, en soi, n'est pas un mal, à un regard de l'extérieur et vers l'extérieur.

Mais comment augmenter l'auto-financement, avoir des charges fixes qui augmentent et des subventions qui baissent ... et ne pas augmenter les prix des cours ? □

— Les UP en Allemagne —
80 millions d'habitants
1 031 Universités Populaires dans
3 667 antennes

Une fédération d'Universités Populaires par Land et un regroupement fédéral : le DVV Deutscher Volkshochschulverband
Adresse : Holzhausenstrasse 21 - 60322 Frankfurt

1 019 directeurs d'UP
180 608 animateurs de cours
6.370.943 participants
489 000 cours organisés

Structure d'âge des participants aux cours :
inf. 18 ans : 5,2 %
18-25 ans : 11,8 %
25-35 ans : 30,3 %
35-50 ans : 28,5 %
50-65 ans : 17,1 %
sup 65 ans : 7,1 %

Structure des cours :
société : 2,2 %
développement personnel : 4,2 %

art : 2,1 %
culture régionale : 0,7 %
sciences et techniques : 7,5 %
gestion et administration : 6,2 %
langues : 29 %
ateliers artistiques : 18 %
économie domestiques : 5,6 %
corporel - santé : 22,2 %
préparation aux examens : 0,9 %
divers : 1,5 %

"L'éducation n'est pas une marchandise comme les autres, c'est pourquoi, aujourd'hui, en Allemagne, pour les UP-VHS c'est : Quo Vadis ?"

Un espace de convivialité : Portrait des UP suisses

Marc Jeannerat,
Secrétaire Général
de l'UP du Jura Suisse (UPJ)

Après une quinzaine d'année de bénévolat et trois ans d'activité salariée au service de l'UP jurassienne, voici comment je brosse-rais le portrait des UP suisses.

La fonction historique de l'UP
Dans la région où je me trouve, l'UP représente pratiquement la

seule possibilité, après l'école, pour des adultes, d'accéder à une formation générale non professionnelle. Dans le reste de la Suisse, quelques institutions sont en concurrence.

La nécessité pour des adultes de pouvoir se former est une évidence dans une période de mutation rapide des codes sociaux et politiques, des exigences professionnelles et des réponses diverses et variées du marché de la formation. (Aujourd'hui il est beaucoup question de "Reiki", l'UP a le devoir d'offrir au moins une introduction à cette technique.)

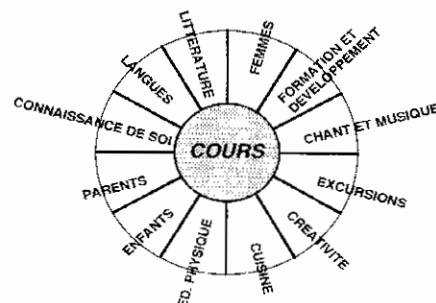
Quelques catégories sociales se saisissent de l'opportunité de l'UP et négocient avec son aide leur inclusion dans le tissu social, professionnel et politique, c'est le cas en particulier des femmes qui accèdent ainsi à de multiples fonctions.

Nous connaissons aussi une autre fonction historique des UP: le rapprochement de public différents, par les générations, les niveaux sociaux, le sexe. Cet espace a été

SAISON 1993/94 SAISON 1993/94



Université populaire jurassienne
Section de Delémont
Case postale 42
2800 Delémont 2
tél. 22 50 02 de 9 - 11 heures
(mardi excepté)



et est peut-être encore utilisé par des groupes en conflit pour se parler en dehors des arguments habituels du débat. Ou par des groupes linguistiques différents pour entretenir une activité commune au moins symbolique. Je

ne pense pas en revanche que les UP soient très sollicitées pour rapprocher les Suisses et les nombreuses variétés d'étrangers qui cohabitent dans le pays (20% d'étrangers en Suisse).

Les UP comme partenaires d'un jeu institutionnel

Les UP sont à mi-chemin entre l'institution portée par l'Etat et par des fonctionnaires, et une société constituée librement de citoyens privés. Elles peuvent avoir une forme de service d'Etat (comme les Corsi per adulti au Tessin, cas exceptionnel), de fondation

(Bâle, Zurich) avec une certaine autonomie ou d'association avec une autonomie plus prononcée. Parfois un peu vieillottes, elles ont la chance de bénéficier de cet aspect privatisé au goût du jour. Elles peuvent donc jouer de leur distance critique vis-à-vis de l'Etat, en revanche, elles ne doivent pas négliger leur fondement qui les met au service de l'intérêt public, au sens l'intérêt de l'ensemble des publics.

Leur dépendance financière des pouvoirs publics est forte. En revanche elles peuvent offrir des services bon marché. Il convient de les recommander à la bienveillante attention et des pouvoirs publics et des citoyens usagers. Comme "universités" elles sont ouvertes à tous les domaines dans lesquels une formation est possible ou souhaitable. Comme "populaires", elles cherchent à ouvrir tout le territoire et pas seulement les centres, et à atteindre tous les publics. Toujours un brin contestataires, elles sont en effet nées pour les plus anciennes il y a 75 ans après la "grande grève"

en Suisse.

Comment sont-elles organisées ?

Puis-je dire que la cellule essentielle est la réunion de participants en présence d'un animateur, d'un formateur, ou d'un enseignant ? Que quelques dizaines à quelques milliers de telles cellules constituent une UP locale ? Que quelques UP locales

ensemble forment une UP régionale (cet échelon n'existe que dans quelques régions), que les UP locales régionales et les UP locales qui ne sont pas intégrées dans une région forment l'AUPS ?

Cette construction a tendance à se poursuivre au niveau européen.

Nous avons donc à faire à un tissu fractal : à tous les niveaux, on retrouve la même structure : des unités assemblées en présence d'un organe central. Un tissu qui s'étend de bas en haut : enlever la cellule de base, c'est-à-dire le cours et l'ensemble n'a plus de raison d'être.

Des bénévoles interviennent nombreux à tous les niveaux. Leur profit est fait d'intégration sociale : on rencontre un tas des gens intéressants à l'UP et donner son temps et sa compétence à cette activité assure une contribution personnelle positive à la société dans son ensemble.

Au point de vue du financement c'est 60 % d'autofinancement pour 40 % de subventions.

Un espace de convivialité

La proximité et le tutoiement sont quasiment une règle dans les milieux de l'UP avec l'atténuation des distances de statut et de

standing que cela entraîne. A mon avis, je n'irai pas jusqu'à prétendre que la matière des cours est un prétexte à vivre une convivialité, mais je dirais que cette matière joue un rôle transitionnel, elle est le pont pour aller à la rencontre d'autres personnes et pour réaliser une meilleure intégration sociale.

□

Les UP en Suisse

7,5 millions d'habitants

Une centaine d'UP

Une fédération "nationale" l'AUPS, Association des UP Suisses - VSV Verband der Schweizerischen Volkshochschulen (Berne).

Adresse : Hallerstrasse 58
30000 Bern

542 lieux de cours

9 365 cours

152.108 heures de cours

150.000 auditeurs

2,2 millions d'heures /auditeurs

Les activités :

langues : 30 % mais 48 % en heures de cours

créativité : 18 %

santé : 18 %

nature : 5 %

culture générale : 9 %

Les cours

en journée : 9%

le soir : 82 %

week-end : 2 %

voyages : 2 %

cours en blocs d'une semaine : 0,5%

S'adapter, se transformer : les VHS en Autriche

Irene Schmölz,

Responsable du bureau linguistique de la Fédération des UP d'Autriche - VÖV - Vienne

L'Autriche compte 286 UP-VHS. Elles sont d'une très grande diversité. Elles sont regroupées en fédération dans leur Land et au niveau fédéral à Vienne.

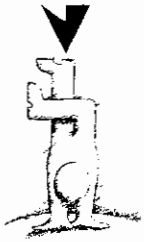
Les subventions attribuées aux UP sont très variables et leurs possibilités de ressources sont donc très différentes.

Les domaines d'activités les plus importants sont :

DAS HERBST PROGRAMM

1994/95

Lungau



Yamsweg
Manapfarr
Maulerndorf
Ramingstein
St. Michael
Zederhaus

VOLKSHOCHSCHULE
S A L Z B U R G

- 30% les langues vivantes,
- la créativité,
- l'éducation physique et le corporel,
- la formation complémentaire (Abitur...),
- et la formation politique et civique.

En Autriche et en Allemagne, les formations peuvent déboucher sur l'attribution de diplômes comme l'Abitur (Baccalauréat) qui représente la "seconde voie" de formation.



La formule clé des Universités Populaires aujourd'hui est "s'adapter, se transformer, pour survivre..."

— Les UP en Autriche —

8 millions d'habitants.
286 VHS organisées en 9 fédérations régionales (Landesverband)

Une fédération nationale le VÖV Volkshochschuleöstreicherverband
Adresse : Hollergasse 22 - 1150 Wien

364 lieux principaux de cours
40 000 cours par an
500 000 auditeurs
74,8 % de femmes, 25,2 % d'hommes

Les activités :
langues 25,7 %
corporel et santé : 33,3 %
créativité : 22 %
culture générale : 11,4 %
deuxième chance : 2 %

L'UP des deux Bâle

Klaus Burri
Directeur de l'UP de Bâle (VHS)
(traduction G. Leser)

Absent de notre colloque pour des raisons de santé, Klaus Burri, directeur de l'UP de Bâle nous a confié le texte de présentation de son institution

C'est pour moi une grande joie et un honneur de pouvoir présenter les institutions de mon UP à votre colloque annuel. Je me réjouis aussi d'apprendre de vous comment vous travaillez et quels sont les buts que vous poursuivez.

Comme son nom "UP des deux Bâle" l'indique déjà, les données géographiques et politiques sont un peu différentes dans ce coin Nord-Ouest de la Suisse.

La canton de Bâle-Ville (l'équivalent français serait le département), est coupé politiquement de l'environnement avec lequel il vit : le canton Bâle-Campagne, la vallée de la Frick, le voisinage badois dans le Land fédéral de Baden-Württemberg, et le Sundgau dans le département du Haut-Rhin forment ou

appartiennent à des relations différenciées souvent antagonistes. Ainsi l'habitant de Bâle-campagne déteste la condescendance des l'habitants de Bâle-ville. Le nom de "suisse" est aussi utilisé dans le voisinage badois comme injure, et les Suisses dans leur ensemble considèrent le Sundgau comme région de week-end et de gastronomie, qui livre en plus des légumes frais et des forces de travail ! Denis Rambaud pourrait nous raconter, comment les Sundgauviens et les Mulhousiens considèrent les Suisses.

En bref : les frontières culturelles, économiques et politiques sont profondes, et pourtant elles sont quotidiennement relativisées et traversées. C'est l'Europe en miniature.

Cela donne aussi son empreinte à notre UP.

L'institution qui porte l'UP. est la "Fondation Centre pour l'éducation permanente des adultes de l'Université de Bâle". En plus, elle organise l'Université des Seniors de Bâle avec ses diverses propositions d'activités, et l'alphabétisation.

La Fondation est portée par l'Université de Bâle et les deux cantons de Bâle, les cantons apportent l'argent (ils se partagent le déficit proportionnellement au domicile des participant(e)s,) et l'Université impulse l'esprit (du moins une bonne partie) sous la forme d'enseignants, de conseillers dans les organismes de gestion de la Fondation.

Cette relation de proximité avec l'Université explique aussi l'orientation du programme des cours, lié à l'organigramme des disciplines enseignées à l'Université et la haute exigence de compétence dans leur spécialité, que l'UP demande aux enseignants. Elle explique également l'absence de cours dans le domaine des métiers, de l'artisanat et dans celui

de la gymnastique.

Si vous regardez les titres de quelques-uns de nos derniers programmes, vous voyez d'une manière imagée quelles sont nos ambitions en tant que "fiseurs de programmes", sur le plan intellectuel et de la stabilité : arriver à faire correspondre des thèmes significatifs à la fois sur le plan de l'actualité et du contenu, avec des enseignants et des participants.

Le nom de la Fondation renvoie à l'histoire de

l'institution : après sa création à la suite de la grève générale de 1919/20, l'UP a été dirigée comme un département de l'Université. Cela signifie qu'en "commission des cours de l'UP" des universitaires construisaient le programme, qui était ensuite approuvé par le Conseil d'Éducation.

Hans-Peter Mattmüller indique dans son étude : "UP à Bâle et à Zurich" (Paul Haupt, Bern, 1976), que l'Université Populaire de Bâle, à la différence de Bern et Zurich, apparaissait comme une "aide paternaliste de l'Université tournée vers le peuple", ce qui marquait de son empreinte le programme et la méthode.

Sur la base d'un mémoire datant de l'année 1951 du professeur Adolf Portmann (biologiste célèbre), qui fut de longues années durant président de la commission, le poste de directeur à mi-temps de l'U.P. a été créé en 1965. Il a été transformé dans les années 80 en plein temps, quand l'U.P. a au la charge supplémen-

taire de l'Université des Seniors et que le nombre de participants augmenta fortement.

Une étape importante dans le développement fut, a coup sûr, la transformation du département universitaire "Centre pour

formation des adultes" en une fondation au cours de l'année 1988, dans laquelle les deux cantons de Bâle et l'Université sont représentés à parité égale. Par ce biais la "Campagne" eut le même poids et les mêmes devoirs que la "Ville". A partir de 1990, l'activité de

l'U.P. à Liestal et Sissach a été développée de manière méthodique, et le 1.10.1993 un secrétariat a été ouvert à Liestal. Il s'était avéré que le programme pour Liestal et Sissach ne pouvait être monté à Bâle, parce que la création d'un programme nécessite son propre réseau de relations locales et que la demande entraîne la mise en place d'un autre programme qu'à Bâle. Le nombre des cours réalisés et celui des participants montrent une évolution réjouissante.

Les centres de gravité se sont aussi lentement déplacés depuis le milieu des années 80, sur les plans du contenu, de la méthode, et de l'administration, suivant ainsi l'évolution de l'ensemble de la formation des adultes. En plus de la transmission encyclopédique du savoir dans des conférences, des groupes de travail qui fonctionnent sur le principe de discussions qui visent l'émancipation se développent ; des certificats complétant l'acquisition désinté-

ressée des connaissances, non seulement dans les langues mais aussi en économie et anatomie / physiologie; des applications techniques complètent et prolongent les cours scientifiques (calcul et construction d'une horloge solaire; calcul et construction d'une installation photovoltaïque). Une formation des adultes soutient les capacités méthodologiques des animateurs de cours.

En fin de compte, ces dernières années, la fondation est sur le chemin qui même du service administratif vers le centre de profit, dans les domaines de la direction et de l'administration.

Ce qui manque encore cruellement, ce sont des locaux qui soient adaptés aux méthodes modernes de la formation des adultes et qui vont de soi chez d'autres organismes offrant les mêmes services. Ni l'université, ni les lycées d'état auxquels nous sommes obligés de nous adresser ne proposent les normes souhaitées.



Ces dernières années la situation frontalière au Rhin supérieur et la fixation de nos priorités a conduit vers une réjouissante collaboration avec les U.P. allemandes et alsaciennes proches de la frontière. Nous organisons et menons ensemble des cours avec des par-

"Des harmoniques inattendues peuvent se développer, si vous combinez par exemple la voie lactée avec l'hypnose et le DELF/DALF (Diplôme enseignement en français) !"

participants de tous les trois pays qui donnent des résultats réjouissants. Un exemple est la préparation et la réalisation de l'émission radio "Après la guerre" pilotée par l'UP de Badisch-Rheinfelden, et qui a été diffusée par les émetteurs des trois pays. Pour l'année prochaine, nous prévoyons un tour en vélo dans les trois pays sur le thème de l'autonomie communale.

Les directrices et directeurs des UP régionales se rencontrent périodiquement pour des échanges d'idées et de cours. L'UP des deux Bâles organise une formation continue pour des enseignantes et enseignants d'espagnol.

C'est là qu'on peut toujours à nouveau constater combien il est difficile d'obtenir des financements communs par des subsides des programmes de l'Union Européenne (CEE). Ici la situation de la Suisse comme non-membre de la Communauté Européenne et les frontières jouent un rôle qui complique les choses. Est simple, tout ce que les partenaires organisent en régie propre.

Ce qui alourdit également les choses, dans le domaine des cours régionaux, c'est la baisse des connaissances en allemand en Alsace; dans ce cas se mettent en place les mêmes difficultés qu'entre la Suisse germanophone et la francophone.

Le débat

Helmut Haupt : en Allemagne, les VHS se rapprochent de plus en plus des institutions européennes (par exemple pour les programmes de coopération transfrontalières).

Irene Schmölz : en Autriche, qui vient juste d'adhérer à l'Union Européenne, les UP réfléchissent

aux programmes Socrates et Leonardo.

En Allemagne, la répartition des subventions est 55 % d'autofinancement pour 45 % de subventions, en Autriche, 50-50 %, en Suisse, 60 % d'autofinancement pour 40 % de subventions. En Allemagne cela représente, tous niveaux de collectivités confondus, près de 700 millions de DM, il y a plus de 6 millions de participants aux cours.

Louis Caul-Futy souhaite connaître la réponse au Quo Vadis VHS de Fribourg ?

H. Haupt : les UP sont en train de se chercher. En principe les VHS ont des missions publiques, si leurs ressources doivent entièrement être d'ordre privé qu'en restera-t-il ? leurs raisons d'être, de vivre.

...Mais il faut s'adapter, se rechercher, trouver de plus en plus les besoins de nos clients.

Michel Marc malgré des contextes différents, les UP et les VHS ont des points communs très forts en Europe...

Marc Jeannerat : ...le danger pour les UP suisses ce serait de se reposer trop sur l'Etat, elles doivent garder leur indépendance, et leur esprit critique.

Denis Rambaud : ...En France, nous avons connu cette crise avant nos voisins européens, aujourd'hui nous avons ensemble les mêmes soucis et les mêmes difficultés. Cela rapproche !

Jacques Abrand : ...Le payement de la formation des adultes en France est très dispersé. Entre les associations de quartiers, les

foyers ruraux, les FOL, les clubs Leo-Lagrange, les instituts de formations, tout ce monde est très indépendant mais cela manque assurément de coordination, de cohérence,...

I. Schmölz : ...C'est cela le génie français...!

H. Haupt : En Allemagne, il n'y a pas de monopole des UP. Mais elles sont effectivement les plus importantes institutions de ce genre avec une très large gamme d'activités.

Il y a dans chaque localité une église et une ...Université Populaire.

I. Schmölz : les UP d'Autriche sont indépendantes, non-gouvernementales, la difficulté c'est de trouver le chemin étroit entre indépendance et subventions publiques.

En Allemagne, il y a dans chaque localité une église et une ...Université Populaire.

M. Jeannerat : dans nos pays, l'organe central des UP est un bon moyen pour soutenir les initiatives individuelles qui

souhaitent créer une UP.

M. Charlot interroge les trois invités sur l'avenir des UP dans leurs pays ?

M. Jeannerat ; on peut imaginer une croissance. Il y aura toujours des gens qui veulent se rencontrer. Mais qui va gagner avec les difficultés économiques ?

H. Haupt : Il faudra beaucoup d'efforts pour maintenir l'état actuel du développement des UP, cela supposera des réorganisations intérieures.

I. Schmölz : La croissance est possible si les UP trouvent d'autres domaines d'activités

Les Universités Populaires et l'Europe

Les pratiques européennes des UP en Europe

Le développement des Universités Populaires en Europe amène à se poser la double problématique suivante :

En quoi les UP peuvent-elles contribuer à la construction européenne et plus précisément à l'émergence d'une citoyenneté européenne ?
Quels horizons l'Europe ouvre-t-elle aux UP ?

Elle peut se décliner en de multiples questions :

Faut-il définir une stratégie européenne des UP ? Quels liens tisser entre les UP des différents pays ? De quelle Europe parle-t-on ?

Pour clarifier cette problématique et amorcer le débat, deux éclairages sont proposés :

- le résultat d'une enquête menée auprès des UP de France
- l'historique de la question culturelle en Europe.

Michel Marc

L'enquête dans les UP de France

Un échantillon représentatif des UP a répondu, même si on pouvait souhaiter un nombre plus élevé de réponses.

18 % n'ont pas eu de "pratiques européennes" en 1994-95. Les pourcentages qui suivent sont donc calculés par rapport aux UP ayant eu des activités "européennes" lors de l'année universitaire précédente.

Sur ces UP ayant eu l'an passé des activités "européennes"

89 % ont un enseignement de langues "européennes".

La prédominance de l'anglais est patente (78 % des UP).

L'espagnol vient en second si l'on compte le nombre d'UP concernées (44 %), mais c'est l'allemand qui se place 2ème si l'on compta-

bilise le public concerné.

33 % des UP enseignent l'italien (même pourcentage que l'allemand), qui devance l'espagnol par le public concerné.

L'enseignement des autres langues (russe...) concerne 22 % des UP.

Les modules sur la citoyenneté européenne et/ou les institutions européennes n'ont concerné que 22 % des UP.

44 % des UP ont proposé des cours sur l'histoire ou la géographie de l'Europe, pour un fort modeste total.

Il y a un bel effort à fournir en ce domaine.

44 % des UP ont proposé des enseignements sur les cultures et civilisations européennes.

Les conférences sur l'Europe

(22 % des UP seulement), et les expositions sur l'Europe (11 % des UP !) ont été organisées. Ici encore, il n'y a pas de quoi s'extasier ; mais il faut féliciter les UP qui ont su promouvoir ces activités.

Par contre 67 % des UP ont proposé des voyages "européens", et 56 % des échanges. Il y a là, visiblement, des formules qui plaisent.

A cela s'ajoutent des réunions de travail, des colloques ou des échanges individuels.

Bilan de "l'activité européenne" des UP en 94-95

Selon les U.P., la moyenne des participants concernés se situe vers 30 % des adhérents.

C'est quelques chiffres appellent des commentaires :

1) Les modules "européens" représentent une activité non négligeable des UP, et 89 % des U.P. sont impliquées.

2) Mais si l'on retire l'enseignement des langues, ces modules ne "pèsent" que fort peu. Le bilan apparaît donc comme bien modeste, avec des insuffisances patentées (histoire, cultures...)

3) C'est à rapprocher du rôle leader que la France joue dans l'Union Européenne avec l'Allemagne. Il y a un décalage qui mérite qu'on s'interroge. En même temps, cela montre le chemin à parcourir... et les pistes

*UP et Europe :
du chemin à parcourir...
et des pistes possibles...*

possibles.

Enquête réalisée en juin 1995 par Michel Marc auprès des UP de France.

□

A propos de l'histoire culturelle en Europe

Alexandre Samrani UIV

Aujourd'hui, de quelle Europe voulons nous parler ? Celle de l'Atlantique à l'Oural ? Celle des 15 pays ou celle des 20 ? Cela serait intéressant de connaître l'avis de nos amis suisses.

Les Universités Populaires veulent-elles élargir cette Europe, vers l'Europe centrale, plutôt que la réduire à celle de l'ouest ? Nos amis allemands et autrichiens, plus tournés vers l'est par la géographie et par l'histoire, pourraient nous donner leurs sentiments.

Trois questions se posent à nous les UP :

- Quelle est la place de la culture dans la construction institutionnelle de l'Europe ? Alors qu'elle était encore absente jusque dans le début des années 70.
- Qu'est-ce que la culture européenne ?

Deux définitions sont possibles :

- l'apport commun philosophique des anciennes civilisations grecque et romaine et plus tard de la renaissance...
- ou la culture produite par nos grands bouleversements, guerres civiles et mondiales ?

Est-ce la culture qui conduit à former un citoyen européen, qui permet de réagir et d'agir en européen ?

Est-ce que la culture européenne va en opposition avec les cultures régionales ou nationales ? L'exemple des UP transfrontalières et de leur collaboration est intéressant.

René Girault, historien, ne disait-il pas qu'afin de créer une véritable communauté européenne, il reste à faire évoluer les mentalités collectives. Construire sur des

bases uniquement économiques sans solliciter les européens moyens, c'est aller au devant de bien des illusions.

En Suisse, accompagner et parler vrai !

Marc Jeannerat

Etre européen, c'est parler vrai et tenter de se comprendre.

La Suisse ne peut ni entrer en Europe (elle s'y dissoudrait) ni ne pas y entrer (elle éclaterait). Par exemple, moi, jurassien je me sens franc-comtois, jurassien et européen.

Etre Suisse, c'est se définir par le franc suisse (mais j'ai toujours des francs français dans ma poche, on est si vite sorti du pays !), les transports (pour sortir ou pour aller à Berne ?), par l'armée.

La Suisse n'est née que contre les guerres civiles européennes.

Le rôle des UP, c'est d'aider le gens à suivre le mouvement car il est inéluctable. Il faut accompagner les gens dans cette mutation profonde, faire le deuil de la Suisse. Il nous faudra pour cela une ou deux générations.

A Berne, on appelle les gens comme moi des "Heimatmüde" : des fatigués de la patrie, qu'on peut encore mieux traduire par "patrigué".

En pratique européenne, les UP suisses se caractérisent par l'enseignement des langues, anglais, allemand, espagnol, fran-

çais, italien... et l'organisation de voyages.

Grâce aux UP, l'homme moyen rencontre d'autres hommes moyens communiquant par la culture, par les gestes, et les rires communs.

L'UP c'est le plaisir de connaître par le savoir, par la proximité personnelle.

En Allemagne, Le Rhin, frontière ou lien ?

Helmut Haupt

Le Rhin était autrefois un lien, aujourd'hui il sépare deux nations. Dans les échanges franco-allemand, que faire pour promouvoir l'idée européenne, au niveau professionnel ?

Il faut d'abord accentuer les connaissances linguistiques. De plus en plus d'allemands travaillent en France, en Alsace. Mais ils ne s'intègrent pas tant que les enfants ne vont pas à l'école en France.

La collaboration transfrontalière pour réussir doit dépasser beaucoup d'obstacles pratiques.

Le Certificat Regio en français et en allemand est un succès intellectuel merveilleux mais il a beaucoup de mal à trouver des personnes intéressées.

Il faudrait diminuer les résistances à s'intéresser à l'autre. En commençant par des questions très pratiques, la monnaie par exemple, et augmenter en puissance ensuite.

En Autriche l'inter-culturel

Irene Schmölz

Irene Schmölz insiste sur la dimension d'informations culturelles données dans les cours de langues dans son pays.

Elle voit le développement possible des actions :

- les échanges avec les pays de l'est d'Europe centrale,
- des séminaires internationaux entre des représentants d'UP de différents pays européens,
- le développement d'une dimension interculturelle.

□

Le débat

H. Haupt et UP de Bourges : ... les UP ou les VHS sont en fait d'origine scandinave. Mais elles y sont plus organisatrices de cours intensifs et de stages professionnels. En Allemagne, les VHS sont nées de la rencontre des instituts de formation des travailleurs et des extensions universitaires.

L. Caul-Futy : ...en Haute-Savoie, nous organisons des formations à la citoyenneté européenne, des liens de travail avec la Belgique, avec Genève.

F. Kerntder, Responsable du bureau linguistique de l'Office Franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ)

...Regrette qu'on n'ait pas plus parlé de la recherche d'identité et de l'acceptation que l'autre ait une identité différente de la sienne. Il faudrait développer l'interculturalité par la rencontre des cultures.

L'OFAJ peut aider les UP par des coups de pouce pour les cours d'allemand, des aides financières et pédagogiques pour les échanges, les conférences, les journées d'études.

J. Abrand cite les échanges individuels internationaux de jeunes qu'il organise à Belfort. Ils sont complétés par des échanges professionnels.

M. Jeannerat : trois mots nous ont rapproché pendant ce colloque : terrain, citoyen, his-toire.

H. Haupt : le terme de citoyen-

neté a une résonance particulière, c'est une forme d'interculturalité.

Un grand bravo à nos invités de langue allemande qui ont fait l'effort de s'exprimer dans un français impeccable.

Si nous étions tous capables d'en faire autant...!

□

**Dans le prochain
numéro du "Savoir
Partagé", nous publierons
la suite de ce dossier "UP et Europe".
Des informations sur :**

- la collaboration interfrontalière des UP alsaciennes, suisses et allemandes,**
- une rencontre avec l'UP de Salzbourg,**
- la nouvelle revue des UP suisses Gazetta.**

Les Echos de Vichy

En vous transportant derrière les coulisses de notre rencontre nationale, ces Echos vous permettent de revivre l'ambiance de ces deux mémorables journées.

En 1/4 d'heure

Marianne sait surprendre ! Un quart d'heure à peine après la fin de la première journée du colloque, la voilà, habillée, en grande tenue, pour recevoir tous ses hôtes, plus de 150, à la soirée de gala du 10^e anniversaire de son UIV. Un miracle de rapidité !

Impressionnant

Le décor de l'Alletti Palace est impressionnant, un lieu symbolique pour l'accueil des invités du 10^e anniversaire de l'Université Indépendante de Vichy. C'est un ancien hôtel, très second empire et tout en dorures éclatantes.

Il y a dix ans, il n'était pas encore rénové et il accueillait les premiers cours de l'UIV.

Officiel

Ils ont tenu jusqu'à une heure du matin, les officiels du gala. Malgré la fatigue de leurs multiples occupations et une deuxième journée en perspective, aucun des officiels n'a quitté la table d'honneur avant la fin des festivités. Bravo !

Bravo les jeunes

Nos plus jeunes participants ont eux continué la soirée dans une

boîte de nuit jusqu'aux premières lueurs de l'aube. Innocents, ils pensaient récupérer et s'assoupir pendant la conférence du lendemain. Las, l'intérêt de cette matinée les a tenu éveillés jusqu'à la fin des débats ; comment sont-ils donc rentrés dans leur ville d'origine ?

Première européenne :

C'est une première : des responsables d'UP de France, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche se sont rencontrés. Et c'était à l'AUPF !

Une bande ?

Une sacrée «bandes de nanas», c'est ainsi que le Président de l'AUPF a qualifié publiquement les organisatrices de la rencontre de Vichy ! Un compliment pour l'équipe de Marianne Charlot, qui comprend néanmoins ...un homme.

La Montagne

Bravo au quotidien de l'Allier, La Montagne, qui a suivi jour après jour le colloque et qui a publié plusieurs articles le concernant. Merci également à France 3 (TV) et à Radio France Puy de Dôme.

Dur, Dur,

Difficile d'être congressiste ce samedi 11 novembre à Vichy. Il était en effet humainement impossible de courir après tous les ateliers, les conférences ou les rencontres organisées. Une telle quantité a eu de quoi satisfaire les plus exigeants.

Interloquante :

Un responsable de l'AUPF s'étonne et complimente la responsable du bureau des langues de la Fédération de Bavière des UP sur son excellent français ; réponse de l'intéressée : aucun mérite, je suis française. Les échanges européens fonctionnent très bien dans nos UP.

4 colloques

Quatre villes se proposent aujourd'hui pour accueillir le prochain colloque des UP de France, un signe de plus, si nécessaire, de la qualité de cette rencontre de Vichy.

Grippe

Une surnoise attaque de grippe nous a privé de l'intervention de Klaus Burri, directeur de l'UP de Bâle et de la présence de Danièle Koegler, de l'UP d'Avignon. Renseignements pris, ils vont mieux !

Histoires d'adjoints

Quand le représentant du Maire

de Vichy, M. Bernard et le Président de l'AUPF siègent ensemble à la table officielle, de quoi parlent-ils ? D'histoires d'adjoints au maire chargés de l'éducation, fonction qu'ils occupent tous les deux depuis 7 ans dans leurs villes respectives.

Fumeurs

Les participants du colloque sont des gens respectueux d'autrui. Certains ne pouvant retenir leur vice tabagique se sont retrouvés à intervalles réguliers à l'extérieur de la salle du gala, une belle preuve de bonne éducation !

La malédiction berruyère !

Michel Marc, président de l'UP de Bourges, participant au colloque de Montauban se fait voler son parapluie ; au colloque d'Uzès, c'est sa voiture qui disparaît, on l'a retrouvée ensuite. A Vichy, c'est un autre représentant de Bourges qui ne retrouve plus son imperméable. Devrions-nous continuer à inviter à nos colloques des participants porteurs de tant de malédictions ?

Foulards

C'est l'atelier de peinture de l'UIV qui a réalisé les foulards, au logo de leur UP, que nous avons pu admirer au cou des hôtes, un sympathique signe de reconnaissance.

OFAJ

Très présent, Fritz Kerndter, responsable du bureau linguistique de l'Office Franco Allemand de la Jeunesse (OFAJ), a été un partenaire très actif de cette rencontre, intervenant dans le débat samedi et dimanche.

Kiosque

Un kiosque des UP de France, c'est un lieu sympathique où chaque participant vient faire son marché de publications des UP présentes. Un bon moyen pour faire le plein d'idées et de

brochures. Mais comment transporter tous ces documents ? Grâce aux UP du Jura Suisse qui nous ont mis à disposition les sachets de leur réseau de bibliobus. Une façon très concrète de construire une Europe des UP ! Merci à Marc Jeannerat.

Médailles

Au cours d'une sympathique réception à la mairie de Vichy, l'UIV s'est vue décerner deux médailles : celle de la ville de Vichy ainsi que celle du Conseil Général de l'Allier.

Gâteau

Dans un souci d'économie, c'est le trésorier de l'UIV qui a été chargé de découper le gâteau d'anniversaire pour les 150 convives. Tant mieux pour les derniers servis qui ont eu des parts royales ; tant pis pour les premiers qui ont eu à affronter le légitime sens de l'économie du trésorier de Vichy.

L'axe franco-allemand

Une superbe carte de l'Europe illustre naturellement le colloque UP et Europe. Mal accrochée, voilà qu'en plein colloque, l'Europe s'écroule...

Grâce à une énergique coopération franco-allemande (Bourges et Freiburg), elle a pu être redressée et tenir jusqu'à la fin du colloque. Un exemple de l'Europe à la carte.

Conclusion

Emporté par son lyrisme, le président de l'AUPF a proposé en guise de conclusion, à tous les participants, de tous s'applaudir. Fallait-il comprendre qu'il souhaitait :

que tous l'applaudisse ou que tous les animateurs des conférences soient tous applaudis, ou que les participants soient tous applaudis pour leur sagesse et pour leur participation ?

L'échotier



UNIVERSITÉS POPULAIRES

Des voies pour l'Europe

70.000 auditeurs dans une soixantaine de villes françaises, les Universités populaires de France sont à Vichy pour un colloque de deux jours sur l'Europe. Avec des invités suisses et allemands et pour les dix ans de l'Université indépendante de Vichy. Bougies et ouverture !

VICHY. — Marianne Charlot, présidente de l'Université indépendante de Vichy, est une femme doublement heureuse. Elle fête ce week-end les dix ans de l'association (soirée de gala hier soir à l'Aletti Palace Hôtel) et elle reçoit, avec toute son équipe, une quarantaine de représentants d'Universités populaires françaises, pour le colloque annuel de l'AUPF (Association des universités populaires de France).

Un colloque qui se termine aujourd'hui et dont le thème est l'Europe. Deux événements qui font que les locaux de l'Université au centre Roland ont été investis, hier après-midi, par une cinquantaine de personnes pour l'ouverture officielle et le début des travaux.

Une conférence-débat sur la gestion des associations a été animée par Pierre Rateleade, expert-comptable, puis des ateliers ont précédé la présenta-

tion des universités étrangères présentes, avant l'assemblée générale de l'AUPF et la soirée de gala.

L'Université vichyssoise, qui a pour but, comme ses « consœurs », la culture pour tous, est affiliée à l'AUPF, représentée à Vichy par son président Denis Rambaud, également à la tête de l'UP de Mulhouse, une des plus importantes de France avec 15.000 adhérents.

Lors de l'ouverture, il a mis en exergue que ce colloque était ouvert pour la première fois à des étrangers membres ou responsables d'Universités populaires (de Fribourg en Allemagne, de Bâle, et du Jura Suisse).

Ces universités représentent, pour Denis Rambaud, « Une tradition autour de la culture protestante et de l'éducation directe du peuple », plus ancrée chez nos voisins d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche et des pays scandinaves. Il y a, en Suisse, près de 120 Universités populaires et quelque 12 millions d'auditeurs en Allemagne.

Pour cette première « ouverture » à des partenaires extérieurs, l'AUPF a choisi l'Europe des Universités populaires, car « elles y sont le principal mouvement d'éducation permanente pour les adultes ».

TABLE RONDE CE MATIN

Ce colloque permet notamment de se demander, avec la table ronde de ce matin, qui a



De gauche à droite : Marc Jeannerat (UP Jura Suisse), Marianne Charlot, Denis Rambaud et le docteur Helmut Haupt (UP de Fribourg). L'Europe des universités populaires à Vichy.

lieu à partir de 9 h 30 à l'Aletti Palace Hôtel (ouvert à tous) ce que font les Universités « pour permettre à nos concitoyens de se comprendre, se rencontrer, se connaître ».

Le débat sera animé par Michel Marc (UP de Bourges) et Alexandre Samirani (Université indépendante de Vichy), avec la

voyages et les cours de culture générale, autant d'activités intégrées dans cette « belle idée du partage du savoir ».

Un président qui déclare sans ambage que les universités doivent être des « lieux de partage du bonheur », où l'on peut « apprendre des choses sérieuses avec plaisir ».

participation de Klaus Burri, directeur de l'UP de Bâle, Marc Jeannerat, secrétaire général de l'UP Jura Suisse et Helmut Haupt, directeur de l'UP de Fribourg (Allemagne).

Pour Denis Rambaud, cette ouverture européenne passe notamment par les cours de langue, mais aussi par les

Dix bougies à Vichy

La soirée de gala d'hier soir à l'Aletti (diaporama sur l'opéra par Patrick Raso et buffet musical avec l'école de musique) a permis à l'Université indépendante de Vichy (600 membres environ) de fêter ses dix ans.

Les statuts ont, en effet, été déposés le 25 février 1985, avec pour membres fondateurs Marianne Charlot, Marie Fradin, Marie-Martine Laget, Claude Poulet et Jean-Pierre Vigier.

Contact : Université indépendante de Vichy. Centre Roland, 18, rue du 4-Septembre. 03200 Vichy. Tél. 70.97.62.07. Permanences du lundi au vendredi de 16 h 30 à 19 h 30.

Des locaux de la rue Alquié (retour aux sources avec la soirée de gala et la table ronde à l'Aletti) à ceux de l'école Roland, en passant par la mise en place d'une antenne à Saint-Pourçain-sur-Sioule, l'Université de Vichy a choisi le qualificatif d'indépendante, qui « témoigne d'un souci de la mettre à l'abri des dérives et des captations par des idéologies ou des groupes de pression ».

Sont programmés cette année environ 50 cours de trois à dix séances chacun, des ateliers, des conférences, des séminaires, une semaine à thème, etc. De quoi souffler en toute plénitude dix bougies dans la convivialité et les liens d'amitié entre les participants.

UNIVERSITÉS POPULAIRES

L'Europe « par la base »

Dernière journée, hier à Vichy, du Colloque international des Universités populaires de France, avec une table ronde autour de l'Europe et des représentants allemands, suisses et autrichiens. Une Europe qui se construit « à la base » par les échanges de savoirs et de cultures.

VICHY. — Point d'orgue hier matin, à l'Aletti-Palace-Hôtel d'« Université populaire et Europe », le Colloque annuel des AUPF (Associations de universités populaires de France) avec une table ronde autour de la construction européenne.

Il s'agissait (voir notre édition d'hier) de se demander ce que font les Universités populaires pour « permettre à nos concitoyens de se comprendre, se rencontrer, se connaître » ? Le débat, animé par Michel Marc (UP de Bourges) et Alexandre Samrani (Université indépendante de Vichy), a permis notamment à deux des représentants des UP étrangères, le docteur Helmut Haupt (UP de Fribourg en Allemagne) et Marc Jeannerat (UP du Jura Suisse), de parler avec d'autres, de leur façon de faire l'Europe.

Marc Jeannerat a cité trois mots clefs à la fin des débats : « terrain, histoire et citoyen ». Pour le docteur Haupt, l'Europe passe par « l'interculturalité », les « interférences culturelles » : « Les échanges sont très importants. Il s'agit de se connaître dans le contexte où vit l'autre tous les jours ».

Pour le directeur de l'UP de Fribourg-en-Brisgau (22.000 personnes), « le Rhin n'est plus un lien, mais une véritable frontière ». Tout passe d'abord par un apprentissage des langues, mais, au-delà, avec les indispensables échanges, des différences culturelles.

Même vision chez Marc Jeannerat, secrétaire général de l'UP Jura Suisse (près de 10.000 personnes), pour qui la langue est un passage obligé vers l'Europe, mais surtout une façon « d'entrer dans une autre culture » : « Il ne faut pas refuser les chocs culturels. Il est parfois difficile d'accepter les changements de mentalité ».

Si, en Allemagne, les UP font de la formation professionnelle, les activités en Suisse Romande sont assez similaires aux françaises : il s'agit de toute façon, pour les UP étrangères, de « populariser un savoir des universités pour tous », que cela vienne de la tradition allemande de formation des travailleurs, de la « socio-démocratie » ou de toute autre source.

Le mot final revient à Denis Rambaud, président de l'AUPF,

pour qui le colloque de Vichy restera un « palier important » pour les Universités populaires de France : « qualité des interventions et de l'accueil, nombre des participants, ouverture européenne ».

On notait ainsi la présence de Fritz Kerntler, responsable du bureau linguistique de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, et d'Irene Schmolz, responsable du bureau des langues à la Fédération des UP d'Autriche, à Vienne.

« L'Europe des Universités populaires, c'est l'Europe à la base, celles des citoyens », termine Denis Rambaud. Le prochain colloque aura lieu en novembre 1996 à Annecy, sur le thème « Université populaire et histoire ».

A la tribune, de gauche à droite, Marc Jeannerat, Michel Marc (UP de Bourges), Alexandre Samrani (Université indépendante de Vichy) et Helmut Haupt ont su, dans leurs interventions, captiver l'attention de l'assistance.



Gestion et Comptabilité des associations

Pierre Ratelade débute ici avec son intervention faite à notre colloque, une collaboration régulière avec notre revue.

Nombre de nos lecteurs tireront profit de ses qualités professionnelles d'expert-comptable spécialisé dans la gestion associative et de son souci pédagogique.

La gestion des associations englobe un ensemble d'obligations ou de savoir-faire, fort étendu, qui nécessite des développements dans des domaines réglementaires, économiques ou techniques divers.

Une approche du respect de certaines dispositions de la loi, des statuts, ou de la technique, peut éviter des erreurs ou manquements, graves de conséquences.

La réglementation

Il n'existe pas de code du droit des associations et les textes visant l'ensemble des organismes de la loi 1901 sont assez limités. Par contre, les dispositions concernant l'activité, l'agrément ou la reconnaissance d'utilité publique des associations sont nombreux et épars.

Quelques textes de portée générale ne peuvent être ignorés. Il s'agit de la loi du 1er Juillet 1901, du décret du 30 Octobre 1935, de l'ordonnance du 23 septembre 1958, des lois du 1er mars 1984 et 29 janvier 1993 et enfin de la loi du 25 janvier 1985.

La loi du 1er juillet 1901

Contrairement à une idée répandue, la loi de 1901 n'est pas très explicite sur les obligations de gestion, elle comporte seulement une vingtaine d'articles dont la moitié concerne les congréga-

tions religieuses. La loi n'impose pas, notamment, d'organes de gestion précis, elle fait allusion seulement aux personnes chargées de son administration ou sa direction.

L'article 5 de la loi de 1901 stipule néanmoins :

"Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts".

"Les modification et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande".

L'article 8 dit :

" Seront punis d'une amende de 5.000 à 10.000 F et en cas de récidive, d'une amende double ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5".

Le décret du 16 août 1981 stipule pour sa part :

"Les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association sont tenues au siège de toute association déclarée, les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnés au registre"

La déclaration des modifications visées, doit être faite à la Préfecture ou Sous-Préfecture. Quant au registre spécial, il ne faut pas le confondre avec le registre des délibérations relatant les débats des réunions de conseil ou des assemblées générales. Il s'agit, comme son nom l'indique d'un registre spécial sur lequel sont reportées les modifications, se rapportant à l'administration ou aux statuts, telles qu'elles ont été déclarées et avec récépissé à l'appui. Les dirigeants ne doivent pas négliger la déclaration des modifications et la tenue du registre spécial.

Le décret du 30 octobre 1935 et ordonnance du 23 août 1958

Ces textes prévoient que toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Le droit de contrôle de l'Etat est étendu aux associations recevant des subventions, prêts ou avances d'organismes soumis eux-mêmes au contrôle de l'Etat. Un contrôle peut pratiquement être effectué dans tous les cas d'attribution d'une subvention, prêt, avance ou garantie. La Chambre Régionale des Comptes peut notamment vérifier tout organisme ayant perçu en argent ou en nature (locaux ou services gratuits,

par exemple), un concours financier supérieur à 10.000 F.

Les lois du 1er mars 1984 et 29 janvier 1993

Les deux lois concernent les associations d'une certaine taille. La première est relative aux mesures préventives sur les difficultés des entreprises, elle est applicable aux organismes de plus de 50 salariés et disposant de plus de 20.000.000 F de ressources.

La seconde fait obligation aux associations percevant plus de 1.000.000 F de subventions annuelles, de désigner un Commissaire aux Comptes inscrit à une Cour d'Appel.

Loi du 25 janvier 1985

Cette loi concerne toutes les associations quelles que soient leur taille ou leur activité et contrairement à une idée répandue, la gratuité ou le bénévolat ne sont pas une cause d'exonération de responsabilité.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif, le tribunal peut, en cas de faute de gestion, décider que les dettes de l'association seront supportées en tout ou en partie par les dirigeants de droit ou de fait.

La négligence et l'imprudence étant retenues comme faute de gestion, les dirigeants peuvent ainsi être condamnés à régler les dettes de l'association. Ils peuvent être déclarés personnellement en faillite s'il y a agissements illégaux. Exemple d'agissements illégaux, la tenue d'une "caisse noire" même si c'est dans l'intérêt de l'association.

Autres textes

De nombreux textes visent les activités des associations et en particulier les sportives et les sociales.

Concernant les culturelles, l'art. 261-7 du Code Général des Impôts a une incidence indirecte sur les restrictions qui peuvent être apportées à l'administration ou direction de l'Association.

Cet article exonère de TVA, les Associations Culturelles dont les membres adhèrent aux statuts, votent aux assemblées générales et au Conseil et sont éligibles.

Autrement dit, pour qu'il y ait exonération de TVA, il faut :

- que les membres signent un bulletin d'adhésion aux statuts
- qu'ils ne soient pas écartés de leur droit de vote
- qu'ils ne soient pas écartés de leur droit à poser leur candidature lorsqu'il y a élection au Conseil d'Administration, par exemple.

Les statuts, les usages, les conventions

Les statuts bien que non prévus dans la loi de 1901, sont indispensables pour la déclaration d'existence à la Préfecture ou Sous-Préfecture. Des statuts type sont proposés mais non obligatoires.

Les articles 1 à 8 définissent : la dénomination, le but, le siège, la qualité des Membres, l'admission, la radiation et les ressources de l'association.

L'article 9 prévoit un Conseil d'Administration avec un président, trésorier et secrétaire.

Les articles 10, 11 et 12 traitent de la tenue du Conseil et des Assemblées.

Enfin, l'article 13 prévoit la possibilité d'établir un règlement intérieur et l'article 14 fixe certaines règles pour la dissolution.

L'ensemble est assez vague et manque de précisions notamment sur le mode de convocation, de quorum, la nécessité d'établir une feuille de présence aux assemblées Générales ou pas, l'établissement et le contrôle des comptes, etc...

Il est possible de remédier à toutes ces lacunes soit en complétant les statuts, soit en rédigeant un règlement intérieur. A défaut, il faut se référer aux usages et lorsqu'il y a contestation, c'est le tribunal qui tranche.

Dans tous les cas, attention, d'une part, au respect des statuts et d'autre part, aux modifications qui peuvent être apportées sans l'assistance d'un professionnel.

Exemple : Les statuts type prévoient : "Ne seront traitées lors de l'Assemblée Générale que les questions soumises à l'ordre du jour". Il a été jugé à cet égard, qu'une élection d'Administrateur ou toute autre décision importante ne peut relever des questions diverses figurant généralement à la fin de l'ordre du jour.

La gestion financière (comptabilité)

Le terme de comptabilité est souvent utilisé indistinctement pour :

- La Comptabilité proprement dite (ou tenue des comptes)
- Le Contrôle des comptes
- L'analyse économique des comptes et des budgets

La comptabilité

Souvent vécue comme un mal nécessaire, elle est indispensable et doit répondre à certaines règles.

"Contrairement à une idée répandue, la gratuité ou le bénévolat ne sont pas une cause d'exonération de responsabilité."

Elle doit être *probante*, c'est à dire appuyée de pièces justificatives régulières (à titre d'exemple, un ticket de caisse sans détail ou sans en-tête n'est pas probant).

Elle doit être *sincère* et refléter la réalité associative. Exemple : un déplacement qui n'est pas fait dans l'intérêt ou pour les besoins de l'association ne relève pas d'une intention sincère.

Elle doit bien entendu, être *juste* au plan arithmétique et entraîner la conviction. A titre d'exemple, n'entraîne pas la conviction et n'est pas probante, une comptabilité où sont relevées des erreurs fréquentes, qui est en désordre, qui est arrêtée au crayon, qui n'est pas explicite, etc ...

Elle doit être *fiable*, c'est à dire relever d'une organisation technique permettant de découvrir les erreurs lorsqu'elles se produisent.

La solution, c'est la partie double, ce qui signifie que pour chaque opération, deux comptes sont mis en mouvement, l'un au débit, l'autre au crédit. Le système inventé depuis 5 siècles, permet un contrôle réciproque des comptes et conduit à la séparation des comptes de la gestion de ceux du patrimoine.

Les conséquences du non respect ci-dessus, c'est :

- Le rejet de la comptabilité en cas de contrôle (notamment fiscal)
- La responsabilité des dirigeants, qui peut être engagée en cas de difficultés financières
- L'absence de preuves par la comptabilité lorsqu'il y a contestation de la part des adhérents ou des tiers.

Les systèmes ou moyens de tenue de la comptabilité sont à considérer sous plusieurs aspects :

- La tenue manuelle avec ou sans centralisation, le décalque, l'infor-

matique. Toutes ces techniques ne peuvent être développées en quelques lignes.

- La comptabilité Recettes-Dépenses et la comptabilité dite d'engagement (type commercial). Le système Recettes-Dépenses consiste à enregistrer en une seule fois la facture et le règlement, alors que dans le type commercial, il faut enregistrer une première fois à la date de la facture et une deuxième fois lors du paiement. Ce deuxième procédé permet de suivre ce qui est dû aux fournisseurs et assure un meilleur contrôle des paiements.

La technique de comptabilité en partie double entraîne des conséquences qui déroutent le non initié. Exemple : pour l'encaissement d'une cotisation, la caisse (ou la banque) doit être débitée et non l'inverse, c'est le compte cotisations qui est crédité. A défaut de connaître la technique, il vaut mieux éviter d'employer les termes de débit et crédit.

Les Livres d'Ordre.

Les livres d'ordre ne doivent pas être confondus avec les livres de comptabilité. Ils ne donnent pas lieu à établissement de comptes mais ils permettent un suivi de certaines opérations.

Exemple : livre (ou fiches) des adhérents livre des inscriptions aux cours, échéancier des factures à régler, agenda de caisse, etc ... La tenue de ces livres qui peuvent consister en un simple cahier est indispensable, mais bien entendu, leur contenu ne doit pas être en contradiction avec la comptabilité. Les contrôleurs puisent l'essentiel de leurs éléments de contrôle dans les livres d'ordre.

Le Plan Comptable

Le plan comptable des associa-

tions élaboré par le CNVA en 1986 est inspiré du plan comptable général. Il n'est pas obligatoire pour la majorité des petites et moyennes associations mais il est préférable de l'appliquer si possible, ou tout au moins d'adopter la classification des charges qui se fait par nature et non par fonction.

Exemple : les frais de location d'une salle pour l'assemblée générale doivent être portés au compte "locations" et non "assemblée générale" ou encore un déplacement pour un séminaire, doit être inscrit à "déplacement" et non à "séminaire" ou "formation".

De plus, il ne faut pas confondre Recettes avec Produits, ni dépenses avec charges.

Exemple : l'encaissement d'un emprunt est une recette mais ce n'est pas un produit ou encore le paiement de l'achat d'une machine à écrire est une dépense mais ce n'est pas une "charge", c'est un élément du patrimoine.

La présentation annuelle des comptes

L'article 11 des statuts type prévoit : "le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée". Une telle disposition ne précise pas quels documents doivent être soumis à l'Assemblée Générale et dans la pratique diverses formes de présentation des comptes, sont utilisées.

Le procédé le plus courant consiste en un compte des Recettes et des Dépenses qu'il ne faut pas confondre avec un compte de Résultats, c'est à dire qui dégage un bénéfice ou une perte.

Sans entrer dans des détails trop techniques, il peut être envisagé trois sortes des documents.

- Le compte de Recettes et Dépenses (ou de trésorerie)
- Le compte de Résultats avec ou

sans bilan

- Le Bilan

Le compte de Trésorerie ne nécessite pas de technique particulière, il situe l'utilisation des sommes encaissées et le solde qui en découle.

Le compte de résultat nécessite un rattachement des créances et des dettes en fin d'exercice ainsi qu'une séparation des comptes de gestion (charges et produits) des comptes du patrimoine.

La présentation du Bilan comptable qui mentionne à l'actif tous les avoirs de l'association c'est à dire le matériel, les créances, les disponibilités en banque et au passif, le fonds social et les dettes, nécessite une comptabilité partie double.

La date d'arrêt de l'exercice n'est pas obligatoire au 31 décembre et peut éviter de trop nombreux rattachement ou régularisations par produits perçus d'avance ou charges courues à provisionner, il est préférable d'arrêter en fin "d'année scolaire", plutôt qu'en fin "d'année civile".

Contrôle des comptes

En principe, le contrôle n'est pas obligatoire sauf respecter les statuts si une telle disposition est prévue.

Dans la pratique, il existe trois façons de procéder:

- 1) désigner un ou plusieurs contrôleurs parmi les Membres lors de l'Assemblée Générale
- 2) Faire contrôler les comptes par un expert comptable
- 3) désigner un Commissaire aux comptes (inscrit à une Cour d'Appel)

Les trois façons de procéder présentent des avantages et des inconvénients et surtout n'offrent pas la même garantie.

Désigner un ou plusieurs Membres (qui ne peuvent être qualifiés de Commissaire aux Comptes, le titre étant réservé aux professionnels inscrits à une Cour d'Appel) n'entraîne pas de frais pour l'association. En revanche, la garantie offerte est plutôt illusoire. Le contrôle des comptes est un métier qui s'apprend. Il ne suffit pas de constater que la trésorerie correspond aux relevés de la banque, ni de vérifier que l'enregistrement d'un certain nombre de factures n'entraîne pas de remarque, pour affirmer de bonne foi, que les comptes sont exacts et sincères.

Faire contrôler les comptes par un expert comptable qui délivre une attestation, entraîne bien sûr, un débours d'honoraires. Il assure par contre, une garantie dans la régularité des comptes, mais aussi, il permet d'obtenir des renseignements de la part d'un professionnel qui mettra l'association en garde contre certains risques qu'elle peut encourir au plan juridique, fiscal ou social.

La désignation d'un Commissaire aux comptes inscrit, qui est obligatoire pour les organismes percevant plus de 1.000.000 F de subvention par an, est toujours possible, même si cela n'est pas prévu par les textes ou les statuts. C'est évidemment une sécurité, notamment pour la responsabilité des dirigeants et peut se révéler moins coûteuse

que les honoraires occasionnés.

L'analyse de la gestion

L'analyse des comptes est une démarche autre que la tenue ou le contrôle qui ont pour but d'informer ou de rassurer sur l'utilisation des fonds.

Le classement des frais par nature prévu par le Plan Comptable ne facilite pas une analyse significative.

Les conseils les plus élémentaires qui peuvent être donnés concernent :

- le dédoublement des comptes par nature en comptes divisionnaires correspondant à une activité ou fonction déterminée.
- la distinction entre les frais fixes (ou sensiblement fixes) et les frais qui suivent la courbe d'acti-

vité.

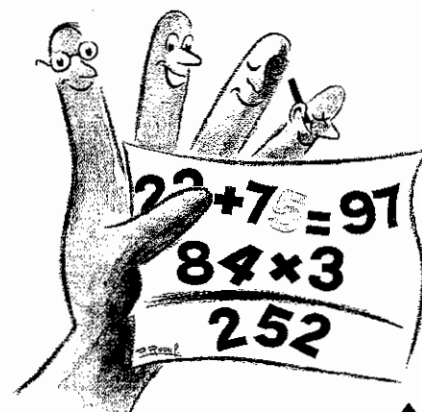
- la distinction entre les ressources fixes (ou sensiblement fixes (cotisations, subventions, produits financiers)) et les ressources qui suivent la courbe d'activité (vente de cours notamment).

Le procédé simple qui consiste à comparer en structure ou dans le temps, une masse de produits ou de charges ne répondant pas aux mêmes critères de variation, est sans grand intérêt.

Les budgets

La pratique qui consiste à majorer d'un certain pourcentage les chiffres de l'exercice écoulé pour obtenir le budget de l'année sui-

APPRENEZ À TENIR LES COMPTES D'UNE ASSOCIATION



Pierre Ratelade



vante est à proscrire. Le budget, c'est l'orientation de l'exercice à venir.

Il y a 3 sortes de budgets :

- Le compte de Résultat Prévisionnel qui est la projection des charges et des produits. Il nécessite de bien situer les variations prévisibles, possibles ou souhaitables.

- Le budget de trésorerie qui situe les entrées et sorties à des dates probables ou prévisibles et qui permet de déceler les excédents ou insuffisances à des périodes données.

- Le budget d'investissement qui détermine l'origine des ressources pour assurer le financement des investissements nouveaux (fonds propres disponibles, autofinancement par bénéfice et enfin emprunts à prévoir).

La gestion fiscale

Le sort fiscal des Associations est extrêmement complexe. Il n'y a pas d'exonération d'ordre général. Les taxes et impôts sont applicables à toutes les associations, mais les exonérations sont nombreuses et le plus souvent fonction de l'activité ou but poursuivi.

Pour bénéficier des exonérations, certaines règles sont à respecter :

- le caractère *désintéressé* qui suppose une gestion bénévole des dirigeants qui ne doivent retirer aucun avantage direct ou indirect.

- l'absence de distribution directe ou indirecte des Résultats.

- l'absence de recherche systématique de profits.

- l'exercice d'une *activité d'utilité sociale*, éducative, culturelle ou sportive (une activité dite commerciale est en principe impossible).

Le but non lucratif ne signifie pas que l'association ne doit pas réaliser de bénéfice, elle est seulement tenue de laisser les profits

en réserve pour financer l'action entreprise.

Concernant les associations culturelles, elles sont exonérées de TVA et des BIC sur les services rendus à leurs membres.

Elles restent néanmoins redevables de taxes ou impôts, sur :

- les ventes d'articles, fournitures ou matériel dès que celles-ci dépassent 10% des ressources totales.

- les loyers, locations, publicité et certains produits financiers encaissés.

- les produits des manifestations de soutien, dès que celles-ci sont supérieures à six annuellement (bals, buvettes, spectacles).

- l'emploi de salariés (taxe sur les salaires).

- l'occupation de locaux (taxe d'habitation).

- la propriété de locaux ou construction (taxe foncière).

Le statut fiscal des associations ne correspond pas à un ensemble de règles valables dans tous les cas. Les critères d'assujettissement à la TVA et aux BIC ne sont pas identiques. La même association peut être exonérée pour certaines opérations et taxable pour d'autres. Il faut, lorsqu'il y a doute, prendre conseil auprès des services fiscaux ou d'un professionnel, et se souvenir que loin d'être exonérées de tous impôts et taxes, les associations ont au contraire un régime fiscal fort complexe.

A suivre...

Pierre Ratelade

Expert-comptable,

Auteur de : "Apprenez à tenir les comptes d'une association" et de "Contrôle et gestion financière des associations"

Top-Editions. □



Carnet rose

L'AUPF a le plaisir de vous annoncer les naissances de :

- l'**UP du Béarn - Relais du Gave**
Bruno Dufournet
Fabienne Letuppe
BP 7 - 64510 Bordes
Tél 59.82.13.14

- l'**Université du Temps Libre d'Avignon (UTL)**
Danièle Koehler
6 rue Taulignan
84000 Avignon
Tél 90.85.88.00

- l'**Université de Provence (UP) à Orange**
Valérie Augier
9 Lotissement
Cantarelle - 84850
Camaret sur Aigues
Tél 90.51.53.50

Nouvelle adhésion à l'AUPF :

- l'**UP de Longjumeau**
Bernard Ferrand
156 Grand rue
91160 Longjumeau
Tél 69.34.93.22

Par ailleurs, un contact a été repris avec une très ancienne UP :

le **Cercle du Travail - Université Populaire de Nancy** (fondé en 1876 !)
1 bis rue Drouin
Porte St Georges
54000 Nancy
Tél 83.35.37.96

Voyage dans les UP

La naissance de l'Université Indépendante de Vichy

Avec l'évolution de la société apparaissait de façon apparente ou latente chez un public assez large de notre ville le souhait et parfois le besoin de formation permanente :

- soit en rapport avec ses activités ou ses préoccupations personnelles,
- soit pour étendre sa culture générale ou découvrir d'autres connaissances en mettant à profit son temps libre (retraités, personnes sans profession...),
- soit encore pour réfléchir sur la société dans ses aspects passé, présent, futur.

Le passé

Cinq Vichysois à l'écoute de leurs concitoyens décident d'apporter une solution en créant "l'Institut d'études pour tous - Université indépendante de Vichy" dans le but de "faciliter, encourager, dynamiser l'accès à la connaissance pour tous en mettant en oeuvre les moyens appropriés" (art.2 des statuts), association régie par la loi de 1901 dont ils déposent les statuts le 25 février 1985. Ces 5 membres fondateurs sont: Mmes Marianne CHARLOT, Marie-Jo FRADIN, Marie-Martine LAGET et MM. Claude POULET et Jean-Pierre VIGIER.

Ils ont choisi le qualificatif "Indépendante" qui a paru le mieux adapté compte tenu de l'évolution de l'éducation perma-

nente depuis la création des Universités Populaires il y a près d'un siècle (1898), et qui témoigne d'un souci de la mettre à l'abri des dérives et des captations par des idéologies ou des groupes de pression.

Le CAVILAM a pris sous son aile ce nouveau-né fragile en mettant à sa disposition quelques salles et l'équipement indispensable dans ses lo-

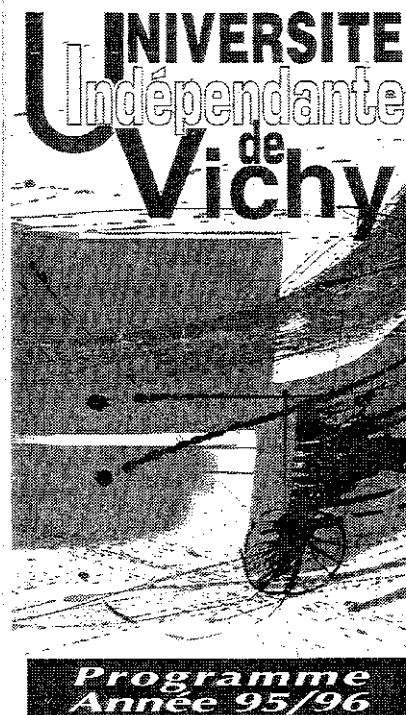
caux, 2 rue Alquié à Vichy, locaux qu'elle a dû quitter en 1990 suite à la transformation de l'immeuble en vue de la construction d'un complexe hôtelier : l'Hôtel Aletti, où se tiennent certaines de nos manifestations de ce week-end (retour aux sources ?)

Ainsi, dès la première année, le nombre des adhérents dépasse la centaine et il ne devait cesser de progresser régulièrement, tandis que les programmes s'étoffaient.

Le présent

Contrainte de quitter ses premiers locaux où d'ailleurs elle commençait à se sentir à l'étroit, elle met à profit la désaffectation des locaux de l'école Roland par transfert des classes à l'école Paul Bert voisine, la Municipalité de VICHY mettant à sa disposition 5 salles de cours, une salle d'accueil et un bureau. Elle compte actuellement 600 membres dont une partie renouvelée chaque année son adhésion, s'inscrit à plusieurs cycles de cours et participe à diverses activités.

Sont programmés cette année environ 50 cours de 3 à 10 séances chacun, des ateliers divers, des conférences, des séminaires, des colloques, une semaine à thème, sans parler des sorties et voyages en complément des cours proposés et des soirées avec dîner-débat sur



des sujets propices aux échanges informels et favorisant, grâce au climat de convivialité, la création de liens d'amitié entre les participants.

La situation financière est saine grâce de la Municipalité de VICHY qui nous met gracieusement ses locaux à disposition, grâce au bénévolat des responsables, aidés au besoin par d'autres adhérents, grâce aussi au statut de C.E.S. du personnel complémentaire (secrétariat, ménage, travaux divers...)

L'avenir

Cet essor entraîne la mise en place de structures rigides avec un appareil administratif et comptable approprié, conduisant inéluctablement à une perte de la dimension humaine et de la convivialité actuelle.

C'est pourquoi nous avons décidé d'essaimer et de mettre en place des structures de proximité dans divers pôles.

La première expérience est à St-Pourçain, d'abord sous forme d'antenne bénéficiant de notre support administratif et juridique, de notre savoir-faire en espérant pouvoir lui donner rapidement son autonomie.

Avec nos amis de Moulins, ce sont aujourd'hui trois Universités Populaires qui existent dans notre département de l'Allier.

"La vraie culture ne consiste pas à mendier les opinions et le savoir des autres mais à les digérer afin d'être de sa propre sagesse" (d'après Montaigne)

Marianne Charlot
Présidente de l'UIV
Centre Roland
Rue du 4 Septembre
03200 VICHY
Tél : 70.97.62.07

Fay ce que tu voudras !

C'est une association, née début 1994, de la rencontre d'un lieu et d'une conviction : que chacun continue la création de soi-même en élargissant ses modes d'expression et de vie. La petite Université de Fay rejoint ainsi le mouvement en plein développement des Universités Populaires et Rurales dans le Cher et l'Indre.

Création et animation : Marie-France Fourrat, Alain Sarton, psychologues, et le Dr. Marie-Pierre Chaillet

Une maxime : **Fay ce que tu voudras**, celle que Rabelais avait mise au fronton de l'Abbaye de Thélème. Message de liberté, message de confiance dans la voie intérieure qui nous conduit vers l'exploration et la découverte.

Un lieu, le château de Fay, gentilhommière berriçonne du XVII^e siècle. Le parc, les grands arbres, forêt et étangs tout proches, permettent à chacun de s'y choisir son lieu pour courir, écrire, peindre, méditer. Ouvert toute l'année aux adhérents.

Un mode de vie, nourriture saine et simple, légume du potager, produits locaux et vin de Touraine. des chambres confortables, à l'ancienne, toutes différentes, *les abeilles, la rose, le moine*, avec bain et douches, des salles de travail, un atelier, des cheminées que l'on allume

le soir.

Des activités dans trois directions
- recherches du mieux être avec soi (développement personnel, apprivoisement des émotions),
- rencontre de l'autre et relations (affirmation de soi, rencontre, médiation des conflits),

- création et initiation aux activités créatrices (terre, sculpture, peinture, chant, expression théâtrale, écriture), en week-end le long de l'année, en stages d'une semaine l'été.

...et des animateurs qui ont fait le chemin qui mène de la maîtrise d'une technique à l'accomplissement personnel, pour soi et pour les autres.



Marie-France Fourrat
Chateau de Fay - 18100 Vierzon.
Tél : 48.75.79.21.



Initiatives d'été

Des propositions pour profiter de la saison estivale, pour vous ressourcer, pour découvrir, pour rencontrer...avec les UP

Au Relais St Jacques

L'été, l'UP du Relais St Jacques ne propose pas de stages. La vocation du lieu situé au bord du chemin de St Jacques de Compostelle (à côté de Figeac) étant aussi l'accueil de pèlerins et de randonneurs.



Ce chemin pas ordinaire attire de plus en plus de monde. Autres partages, autres échanges, toujours aussi sincères.

UP "Le Relais St Jacques"

La Cassagnole
46100 Faycelles - Tél 65.34.03.08

Découvrir Avignon

En juin et juillet
Dessin - Aquarelle - Tapisserie d'ameublement
Anglais intensif
Visites de musées
Promenades d'architecture (accompagnées par un professeur d'histoire de l'art ou un architecte)

Université du Temps Libre d'Avignon

6 rue Taulignan
84000 Avignon - Tél 90.85.88.00



Uzès et le Gard

Des séjours linguistiques et culturels ou des séjours à la carte dans une ville d'art et d'histoire en pays d'accueil de grande qualité.

Vous serez accueillis au Centre Chambon de la Tour, ancien hôtel particulier du XVII^e siècle situé dans le centre historique d'Uzès. Le calme et la beauté des lieux sont propices au travail et à la détente : cour intérieure, escalier monumental à balustres, salons en enfilade, cheminées, bibliothèque à disposition, jardin...

Cours de français intensifs

La gestion et la responsabilité du séjour linguistique culturel est assumée par l'Association Parages d'Uzès, c'est elle qui sera votre interlocuteur. La pédagogie des cours sera confiée à l'Université Populaire.

Modules d'une semaine du lundi au vendredi de 9h à 12h

Pédagogie active permettant même aux débutants de se sentir à l'aise. Petits groupes répartis après évaluation de niveau. Possibilité de cours particuliers.



Séjours à la carte

Il est possible de venir seul(e), en famille, avec des amis ou en groupes constitués.

Excursions, visites guidées accompagnées proposées à raison d'une sortie d'une journée et de deux demies journées par semaine permettant en 3 semaines de découvrir l'essentiel de la région.

Uzès se trouve à 1/2 heure des villes suivantes que vous visiterez par demie-journée :

- **Avignon**, cité papale, haut lieu du théâtre depuis la création par Jean Vilar du célèbre festival

- **Saint Rémy de Provence**, au pied des Alpilles, dont Vincent Van Gogh a fait vibrer les couleurs...

- **Châteauneuf du Pape**, mondialement connu pour ses vignobles, dégustation de vins

- **Orange**, son Théâtre Antique abrite les Chorégies

- **Nîmes**, la "Rome française" renommée aussi pour sa tradition tauromachique et ses Férias

- **Arles**, ville antique, patrie de Frédéric Mistral et du renouveau de la langue, et des belles traditions provençales, réputée pour son école et ses "Rencontres -Photo".

Nous consacrerons une journée pour les régions proches (1h) : **Lubéron, Cévennes, Camargue.**

Université Populaire & Parages d'Uzès

18 rue du Docteur Blanchard
30700 Uzès - Tél 66.22.71.91

En Drôme provençale

Les Rencontres Méditerranéennes

15 juin au 15 juillet

Exposition de Muriel Harlaud
Peintures contemporaines sur le thème du jazz à l'UP de Nyons
Vernissage musical le 15/6 à 11h
Apéro-concert le 21/6 à 18h

25 juin au 26 juillet

Les 6èmes rencontres Méditerranéennes, organisées avec la Médiathèque Départementale
Exposition d'instruments traditionnels du Maghreb
Présentation des disques



des artistes invités pour les 6èmes Rencontres Méditerranéennes.

1er juillet

Rock'in Nyons avec Bolb (rock-rap), Caédéré (rock), Sinsemilia (Reggaej)

21 au 28 juillet

Stages internationaux de musiques et de danses traditionnelles à Nyons Violon roumain, accordéon diatonique, technique vocale, chants de la Méditerranée, danses du Maghreb, danses slaves, danses catalanes, musique d'ensemble, percussions orientales, galoubet et tambourin

23 au 27 juillet

Festival Mustapha Aïssi - Quadros Sabrina Roméro (flamenco) - Compagnie Sueno - Quatuor d'Orient (musiques rabo-andalouses) - Duo Cumulo Nimbus - Idir (Kabylie) - Atelier Musique d'ensemble des stages internationaux - Jean David (Cantique des Cantiques) - Au son de Votz

1er août

Nuit du Blues avec Bernard Raison (France) - Gillie Mc Ferson (Irlande-France) - SHRI (USA)

Université Populaire de la Drôme Provençale

Gilles Sert - 15 avenue Paul Laurens 26110 Nyons - Tél 75.26.48.11

En plein centre

Les semaines d'été

7 au 13 juillet

- Danser, à l'écoute de la vie
- Déprime et anti-déprime
- Rencontrer la terre et se rencontrer

14 au 20 juillet

- Entre mon histoire et mes projets, retrouver le bon passage



- Ecouter et décoder les messages de son corps
- Jouer avec les

couleurs et se préparer à peindre

21 au 27 juillet

- Reconnaître ses qualités et s'accorder le droit au bonheur
- Hypnose et créativité, une lucarne sur l'inconscient imaginaire
- Patience et beauté du geste, atelier de calligraphie Sumyé

28 juillet au 3 août

- Force et Harmonie, taichi, shiatsu et art culinaire
- Se préparer à la rencontre

4 au 10 août

- Chanter et jouer avec sa voix
- Oser s'affirmer en douceur
- S'exprimer avec l'argile, atelier de

Raku

11 au 17 août

- Vivre à deux, amour et sexualité
- Ecrire, le narrateur et ses personnages

18 au 24 août

- Guérillas familiales, retrouver l'entente
- Les grandes passions du répertoire, initiation au jeu théâtral
- Conscience du corps, conscience de soi

Petite Université de Fay

Château de Fay
18100 VIERZON - Tél 48.75.79.21

Reliure en Charente

19 au 24 août

3 stages nationaux de Reliure d'art :

- Initiation
- Reliure soignée
- Décors des reliures (dominante dorure)



Université Populaire de Ruelle

Place du Champ de Mars
16600 Ruelle sur Touvre
Tél : 45.65.59.59

"UP et Histoire" : une date à retenir

L'AUPF et la Fédération des UP de Hte Savoie ont le plaisir de nous inviter à leur prochain

Colloque National : samedi 9 novembre et dimanche 10 novembre 96 à Annecy

UP et H(h)istoire(s) !

Une dizaine de contributions reflètent la diversité des activités des UP de France et de Suisse sur l'H(h)istoire : éditions, la mémoire des quartiers, archéologie, semaines thématiques, citoyenneté communale...

- 2 ateliers ➤ **Gestion -comptabilité des associations**
➤ **Accueil des nouvelles UP et des créateurs**

Découverte de la superbe région d'Annecy
Soirée "Cabaret" pour fêter le 10^e anniversaire de l'AUPF

Un lieu ➤ le village de vacances "Le Pré du Lac" à St Jorioz (accès TGV ou autoroute)

- Rens. ➤ AUPF/UP du Rhin, 13 rue des Franciscains - 68100 Mulhouse (89.46.48.48)
➤ Féd. des UP de Hte-Savoie/Mont Blanc BP 65, 74803 La Roche s/ Foron (50.03.06.72)